



CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS
Mairie - 48 Place de la Libération - Cours La Ville - 69470 COURS
Tél. : 04 74 89 71 80 - Fax : 04 74 89 89 03 - Courriel : commune@mairie-cours.fr

Compte rendu de la réunion du 10/01/2020

Présents :

Intervenants : Ginette MANARY (Adjointe chargée du CME – Cours La Ville), Yolande AIGLE (Maire délégué – Thel), Lydie LEROY (Adjointe – Pont-Trambouze), Jonathan PONTET (Conseiller Municipal, Intervenant au CME), Justine MERCIER (Secrétaire de Mairie).

Conseillers Municipaux Enfants :

- École Léonard de Vinci : Zakaria GUIA, Laura DEMURE, Astrid PILON, Milan PERRAUD
- École Marcel Pagnol : Clara LEPINE, Yannis CHERPIN
- École St Charles : Lila MERCIER, Clarisse VESCOVI
- Ecole de Thel : Thomas LENOIR, Thomas GONNACHON

Excusés : Michel LACHIZE (Maire de COURS) ; Janelle BIRCK (Ecole « La Farandole »)

Pour débiter cette séance, Mme MANARY et son équipe souhaitent une très belle et heureuse année 2020 à nos jeunes Conseillers. Tous ont passé de bonnes fêtes et ont été bien gâté par le Père Noël !

1. Harcèlement scolaire

Lors de la dernière réunion du CME, les enfants avaient travaillé sur le harcèlement à l'école. Le magazine Petit Gibus « La violence à l'école : l'affaire de tous ! » avait été étudié. Ensuite, il avait été décidé de créer des affiches, avec des slogans accrocheurs. Elles étaient destinées à être affichées dans les classes ou dans les écoles de nos jeunes élus. Il a donc été distribué aux enfants une enveloppe par école, avec 4 affiches et un magazine Petit Gibus, afin qu'ils présentent eux-mêmes ce travail à leur camarades et enseignants.

NE FAIT PAS AUX AUTRES,
CE QUE TU NE VEUX PAS
QU'ON TE FASSE !



NON À LA VIOLENCE



SE RESPECTER
ET
RESPECTER LES AUTRES



STOP AU HARCÈLEMENT



2. Lecture du magazine Le Petit Gibus « La sécurité routière : bonne route ! »

En seconde partie de séance, Mme MANARY annonce aux enfants que la prochaine réunion du CME aura lieu le 07/02/2020 et que nous aurons la chance de visiter la Gendarmerie de Cours. Le but est de permettre à nos jeunes élus de découvrir ce service public fondamental et les différentes casquettes du métier de Gendarme. Le programme de cette visite consistera à :

- Découvrir les locaux et le matériel d'une Brigade de Gendarmerie
- Rencontrer le Lieutenant DABADIE, chargé du commandement des Brigades de Cours La Ville, Thizy et Amplepuis, et son équipe
- Échanger sur les missions d'un Gendarme

Aussi et afin de préparer au mieux cette visite, les enfants ont abordé un nouveau thème : celui de la « Sécurité routière », qui est une partie intégrante des missions de la Gendarmerie.

Il est demandé aux enfants s'ils connaissent des marques concrètes de sécurité routière dans leur commune :

- Clara nous dit qu'il y a de nombreux panneaux de signalisation
- Laura nous parle des dos d'ânes, souvent installés devant les écoles pour ralentir la vitesse de circulation des véhicules
- Lila nous dit que des règles doivent être respectées en matière de sécurité routière. Elles sont répertoriées dans le « Code de la Route ». Elles sont les mêmes dans toutes les Communes de France et s'appliquent pour tous les usagers de la route. Le Maire peut prendre ses propres décisions en matière de sécurité routière, afin d'adapter au mieux les règles à la situation de sa commune. Il peut par exemple interdire la circulation dans une rue ou en limiter le sens de circulation. Pour ce faire, il prend un « Arrêté municipal ».

Ensuite, ce sont les radars pédagogiques qui sont évoqués. Ces outils permettent d'alerter les conducteurs sur la vitesse excessive de leur véhicule. Ils sont installés pour que les automobilistes prennent eux-mêmes conscience du danger de rouler à grande vitesse.

Le magazine Le Petit Gibus « La sécurité routière : bonne route ! » est distribué aux enfants. Plusieurs informations importantes sont abordées sous forme de jeu :

- Les panneaux de signalisation : les triangles entourés de rouge désignent les dangers, les disques cerclés de rouge les interdictions, les ronds bleus les obligations et les carrés bleus les indications.



- Les enfants doivent attendre d'avoir 10 ans pour voyager sur le siège avant de la voiture
- Il existe différentes catégories de permis de conduire : A pour les motos, B pour les voitures, C pour les poids lourds, ...
- En France, on peut commencer la conduite accompagnée à l'âge de 15 ans.
- Jusqu'à 8 ans, les enfants sont autorisés à rouler à vélo sur le trottoir.
- Les règles de conduite peuvent être différentes d'un pays à l'autre. En France, nous roulons du côté droit de la route. Dans d'autres pays, les voitures roulent à gauche.

Afin de fêter le début de cette nouvelle année, cette réunion se termine par le partage d'un verre de l'amitié et de la galette des rois !



Prochaine réunion le Vendredi 7 Février 2020 à 17h
pour la visite de la Brigade de Gendarmerie de COURS



*Une convocation vous sera adressée en temps voulu,
mais pensez bien à nous retourner en Mairie, avant le **31/01/20**, votre autorisation parentale pour cette sortie !*